

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7<sup>ème</sup>

## DEPARTEMENT du Rhône

### ENQUÊTE PUBLIQUE Unique

13 mars 2023 – 14 avril 2023

Portant sur les demandes :

- D'autorisation environnementale
- De déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire

Pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons-halle Tony Garnier Lyon 7<sup>ème</sup>

Pétitionnaire

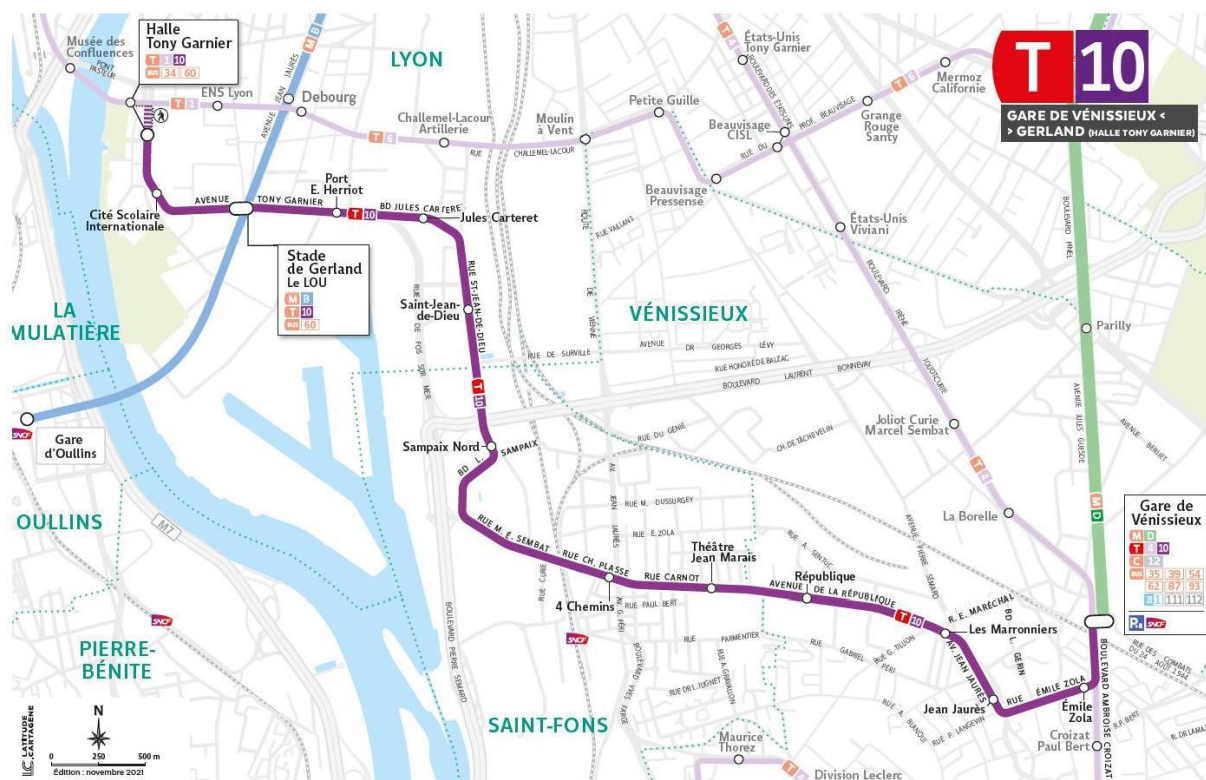
SYTRAL Mobilités

Autorité organisatrice

Préfecture du Rhône

### Procès-Verbal de Synthèse

Commissaire enquêteur Hervé REYMOND



Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E2300007/69 du 26 janvier 2023

## Table des matières

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1.    | Objet du procès-verbal de synthèse .....  | 4  |
| 2.    | Contexte et Objectifs du projet / Objet de la demande d'autorisation .....                                    | 4  |
| 2.1.  | Contexte du projet.....   | 4  |
| 2.2.  | Objectifs du projet .....   | 4  |
| 2.3.  | Objet de l'enquête publique.....  | 5  |
| 3.    | Déroulement de l'enquête.....   | 5  |
| 3.1.  | Mairies - Registres papier .....  | 5  |
| 3.2.  | Plateforme numérique - Registre dématérialisé .....   | 5  |
| 3.3.  | Contributions du public .....   | 6  |
| 4.    | Clôture de l'enquête .....  | 6  |
|       | L'enquête publique a été close le 14 avril à 16h00 dans les 3 mairies et sur la plateforme<br>numérique. .... | 6  |
|       | Il n'y a pas eu de contribution hors délais.....  | 6  |
| 5.    | Synthèse des contributions du public.....   | 6  |
| 5.1.  | Observations relatives à l'évaluation environnementale .....  | 6  |
| 5.2.  | Observations relatives à la DUP et à l'enquête parcellaire .....  | 11 |
| 5.2.1 | Boulevard Sampaix Saint-Fons / SCI les Marronniers (parcelles AB 385 ; AB 388)<br>12                          | 12 |
| 5.2.2 | 9 Bd Sampaix Saint-Fons / SCI Les Côteaux de Lyon + Exploitant (parcelles<br>AB135 ; AB369) .....             | 12 |
| 5.2.3 | Angle rue Carnot- rue Aristide Briand Saint-Fons (parcelle AE 233).....                                       | 13 |
| 5.2.4 | Commerce 2 avenue de la République Vénissieux .....   | 13 |
| 5.2.5 | Angle Rue République-avenue Sémard Vénissieux / Station BP (parcelles BH64 ;<br>BH65) 13                      | 13 |
| 5.2.6 | Foncier 3, 5, 7, 9 avenue Jean Jaurès Vénissieux .....  | 14 |
| 5.2.7 | 4 Rue Charles Plasse Saint-Fons (parcelle AC84) .....   | 14 |
| 5.2.8 | 23 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7 : Technopark 3 et Genoway (parcelles CH526 ;<br>CH527 ; CH587) .....         | 15 |

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête  
parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint  
Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 5.2.9  | Rue Saint-Jean de Dieu SDC le Korner (parcelle CH515).....   | 16        |
| 5.2.10 | 14 rue André Sentuc Vénissieux / Parc Sentuc République.....   | 17        |
| 5.2.11 | 33 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7 / ADAPEI 69 (parcelle CH358).....   | 18        |
| 5.2.12 | Copropriété « Le Parc du Bord de Rhône » rue Marcel Etienne Sembat à Saint-<br>Fons (parcelles AB395, AB396, AB400)..... | 19        |
| 6.     | Questions du commissaire enquêteur.....  | 20        |
| 6.1.   | Questions relatives à l'évaluation environnementale .....  | 20        |
| 6.2.   | Questions relatives aux coûts du projet.....   | 21        |
| 6.3.   | Pistes cyclables – Aménagements paysagers.....   | 21        |
| 6.4.   | Divers .....   | 21        |
|        | <b>Annexe : Contributions du Public .....</b>  | <b>22</b> |

---

## 1. Objet du procès-verbal de synthèse

---

Communiquer au porteur du projet, SYTRAL Mobilités, la synthèse de l'ensemble des contributions recueillies au cours de l'enquête pour qu'il ait une connaissance aussi complète que possible des préoccupations, des suggestions exprimées par le public et des questions du commissaire enquêteur.

Le porteur du projet pourra transmettre au commissaire enquêteur, dans le délai de 15 jours suivant sa réception, son mémoire en réponse aux observations formulées par le public et aux questions soulevées par le commissaire enquêteur.

---

## 2. Contexte et Objectifs du projet / Objet de la demande d'autorisation

---

### 2.1. Contexte du projet

Le projet T10 relatif à cette enquête publique unique s'inscrit dans l'extension du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise et des dernières mises en service de tramways.

Afin d'organiser les transports en commun à l'échelle de la Métropole de Lyon, les différents documents de planification du territoire encadrent les évolutions du réseau de transports et notamment son maillage par des lignes structurantes qui est ainsi inscrit au Plan des Déplacements Urbains 2017/2030 et qui définit des axes forts dont la partie Sud de l'axe A8 préfigure la future ligne de tramway T10.

### 2.2. Objectifs du projet

- Accompagner le renouvellement urbain des territoires traversés grâce au désenclavement de Saint-Fons et en particulier des quartiers Arsenal et Carnot-Parmentier (projet de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : NPNRU), actuellement en renouvellement urbain. La ligne accompagne également l'aménagement en cours du quartier de la Gare à Vénissieux, le secteur de la Vallée de la Chimie, les zones d'activités en développement sur le secteur de Gerland.
- Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle en renforçant les transports en commun et permettre des connexions aux métros B et D, aux tramways T1 et T4 et aux gares SNCF (Vénissieux et Saint-Fons). La ligne se doublera d'itinéraires piétonniers et cyclables continus et sécurisés

- Relier lieux de vie et emplois en connectant les zones d'habitation aux bassins d'emplois situés à proximité (Vallée de la Chimie, Techsud, port Édouard Herriot, etc.) ou à des secteurs comptant de nombreux établissements d'enseignement et de formation (Gerland), ainsi que de grands équipements (Stade de Gerland, Palais des Sports de Gerland, Halle Tony Garnier).
- Renforcer l'attractivité des territoires en modifiant le paysage des villes et quartiers traversés grâce à leur végétalisation et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants.

### 2.3. Objet de l'enquête publique

- Obtenir l'arrêté d'autorisation environnementale pour les travaux et les installations relatives à la future ligne de tramway T10
- Déclarer d'utilité publique l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation de la nouvelle ligne de tramway T10.

Dans le cadre de cette procédure d'expropriation, une enquête parcellaire est ouverte par arrêté préfectoral.

---

## 3. Déroulement de l'enquête

---

L'enquête s'est déroulée du lundi 13 mars à 9h00 au vendredi 14 avril à 16h00.

Il n'y a eu aucun problème d'organisation pour les 6 permanences tenue en mairies de Saint-Fons siège de l'enquête publique (2), de Lyon 7<sup>ème</sup> (2) et de Vénissieux (2).

### 3.1. Mairies - Registres papier

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public en version papier aux heures d'ouverture des 3 mairies pendant toute la durée de l'enquête avec un registre pour recevoir les contributions concernant la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique et un registre pour recevoir les contributions concernant l'enquête parcellaire

### 3.2. Plateforme numérique - Registre dématérialisé

SYTRAL Mobilités a également mis à disposition du public une plateforme numérique contenant l'ensemble des éléments du dossier mis à l'enquête.

Elle a permis au public de déposer en continu pendant toute la durée de l'enquête des contributions et d'en prendre connaissance en permanence.

Ce sont 696 visiteurs qui se sont rendus sur cette plateforme et ont effectué 868 téléchargements et visualisé 716 documents.

### 3.3. Contributions du public

43 contributions ont été reçues dont 12 étaient soit en lien indirect avec l'objet de l'enquête soit des questions hors sujet soit des contributions envoyées à plusieurs reprises en utilisant les différents moyens de transmission mis à disposition.

Ce sont donc 31 contributions dont 6 recueillies sur les registres papier, qui ont donné lieu à près de 100 observations ou propositions.

## 4. Clôture de l'enquête

L'enquête publique a été close le 14 avril à 16h00 dans les 3 mairies et sur la plateforme numérique.

Il n'y a pas eu de contribution hors délais.

## 5. Synthèse des contributions du public

### Remarques préliminaires :

- Les questions relatives aux contributions sont limitées aux thèmes abordés par le public, mes questions débordant parfois ce cadre
- Mes conclusions et avis prendront en compte le mémoire en réponse à ce procès-verbal de synthèse et le contenu du dossier d'enquête
- Les observations ont essentiellement porté sur la partie évaluation environnementale et sur la DUP
- 7 thèmes ont été définis pour les contributions concernant la partie évaluation environnementale
- Les contributions relatives à la DUP et donc au parcellaire, ont été traitées individuellement.

### 5.1. Observations relatives à l'évaluation environnementale

| Thème 1 : Opportunité du projet |   |
|---------------------------------|---|
| Contributeur                    | Synthèse contribution   |
| @2                              | - Bilan carbone et financier Tram/Bus/Métro<br>- Pertinence Tram/BHNS |

### Question

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

SYTRAL Mobilités  
 Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête  
 parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint  
 Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

**Répondre sur ces 2 points au regard de l'opportunité du projet**

| Thème 2 : Non prise en compte des propositions faites lors des concertations |  |
|--|--|
| Contributeur   | Synthèse contribution  |
| R10  | - Tracé Emile Zola Vénissieux : variante 2 retenue alors que la proposition variante 1 plus adaptée n'a pas été retenue :<br>* desserte de plus de population et de secteurs non desservis en transport en commun<br>* passage par Bd Laurent Gérin plus large qu'avenue Jean Jaurès<br>* maintien rue Zola du bus 93 pour desservir le plateau Gabriel Péri et les stationnements |
| @4   | Secteur rue Charles Plasse – Place des 4 chemins Saint-Fons :<br>- Implantation de la station différente de celle proposée lors de la concertation   |
| E43  | Conseil de Quartier du Centre à Vénissieux<br>- Rappel des informations sur les réunions, relevés de décision entre leur conseil et le SYTRAL lors des phases de concertation.<br>Favorable au projet mais regret de ne pas avoir eu de la part du SYTRAL d'explications suffisantes ou d'accords sur un certain nombre de leurs propositions lors des phases de concertation      |

**Questions**

- **Quelles modalités ont amené en général le SYTRAL à retenir les différentes solutions pour le tracé définitif du T10, les stations et autres aménagements lorsqu'elles faisaient l'objet de variantes proposées notamment par le public.**
- **Quelles raisons ont amené le SYTRAL à retenir les solutions dans les cas R10 et @4 ci-dessus**

| Thème 3 : Circulation et Stationnement           |  |
|--|--|
| Sous- Thème 1 : Circulation en périphérie du T10 |  |
| Contributeur                                     | Synthèse contribution  |
| @2   | Le tram ne permet pas de reporter le trafic vers les voies périphériques |
|  |  |

**Question**

**Répondre au point ci-dessus**

Rapport d'enquête publique  
 Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
 N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

| Sous-Thème 2 : Stationnement - Accès |   |
|--------------------------------------|---|
| Contributeur                         | Synthèse contribution   |
| @3                                   | Laisser accès aux commerçants et particuliers pour les livraisons   |
| R11                                  | Impasse des Rosiers :<br>- Maintien des places actuelles de stationnement privées (cartes Personnes à Mobilité Réduite pour certains)<br>- Pose d'arceaux au niveau de ces places   |
| @15 ; E16 ; E18                      | 24 bd Sampaix Saint-Fons :<br>- Problème d'accessibilité des poids lourds de livraison aux entrepôts rendue impossible du fait des infrastructures du tram :<br><b>Avis SCI</b> : impossibilité technique pour tous les chauffeurs de manœuvrer depuis l'Est comme retenu par le Sytral (absence de vision sur l'extrémité arrière du camion) donc impossibilité d'accéder aux entrepôts.<br>La SCI précise que les camions accédant au dépôt sont des 38T et demande si les simulations Sytral ont pris en compte ce gabarit dans leur hypothèse "double porteur".<br><b>Solution proposée par la SCI</b> évoquée avec le Sytral : agrandir l'entrée du dépôt de 1m minimum entraînant la dépose et le remplacement du portail actuel au frais du Sytral : <b>solution non admise à ce jour par le Sytral.</b><br>- Demande de sécurisation de l'accès aux entrepôts pendant les travaux |
| @34 ; @38                            | - Accès salle Halle Tony Garnier :<br>* aux véhicules pour Personnes à Mobilité Réduite<br>Arrivée T10 amène le déplacement du portail d'entrée actuel aux véhicules PMR entraînant des problématiques de circulation de ces véhicules sur le site<br>=> Proposition : déplacer la station plus au Sud pour permettre le maintien de l'emplacement actuel du portail PMR<br>* autres accès : la salle estime que la proposition du SYTRAL d'élargissement du trottoir et d'implantation de feux tricolores en entrée et sortie du site n'est pas une solution garantissant la sécurité des personnes aux abords de la salle les jours de manifestations.  |
| E42                                  | Impact de la démolition de la maison du 16 rue Emile Zola à Vénissieux sur la maison située juste derrière au 24/26 rue Victor Hugo   |

### Questions

- Quelles sont les modalités qui permettent aux riverains d'accéder à leurs habitations pour leurs livraisons et aux services publics (propreté, voirie...) et d'urgence d'intervenir
- La demande des riverains de l'impasse des Rosiers pourra-t-elle être honorée
- Répondre à la demande @15
- Halle Tony Garnier :

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023



SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

- \* accès PMR : étudier la proposition de maintenir l'emplacement actuel du portail PMR pour l'accès de la salle Tony Garnier aux véhicules PMR en déplaçant plus au Sud la station
- \* existe-t-il une autre proposition pour sécuriser l'accès du public et des véhicules que celle de l'élargissement des feux et l'élargissement du trottoir

| Thème 4 : Aménagements voies piétons - pistes cyclables- stations |  |
|---|--|
| Contributeur  | Synthèse contribution  |
| @3  | Séparer physiquement au niveau de la station 4 chemins à St Fons la piste cyclable du trottoir |
|   |  |

**Question**

**Quels aménagements sont prévus en général pour sécuriser les flux piétons-cyclistes**

| Thème 5 : Insertion urbaine - Cadre de vie |  |
|--|--|
| Sous-Thème 3 : Cadre de vie                |  |
| Contributeur                               | Synthèse contribution  |
| R9   | Impasse des Rosiers Vénissieux (3 propriétaires) : conserver la luminosité actuelle en ne plantant pas d'arbres dans cette impasse comme prévu au projet |
| @13  | 27 Avenue Jean Jaurès : perte de jouissance de la rue piétonne   |

**Question**

**La demande des riverains de l'impasse des Rosiers pourra-t-elle être honorée  
Cette perte de jouissance de la rue piétonne est-elle effective**

| Sous-Thème 4 : Nuisances sonores - Vibrations |  |
|---|--|
| Contributeur                                  | Synthèse contribution  |
| @3  | Rue Charles Plasse Saint-Fons :<br>Bruit le long du tronçon du fait de la proximité des rails avec les immeubles   |
| @4 :  | Secteur rue Charles Plasse – Place des 4 chemins Saint-Fons :<br>Nuisances sonores : implantation retenue pour la station des 4 chemins au droit des numéros 37, 39, 41, 41 et 43 rue Charles Plasse qui sont les seules habitations du tronçon concerné en bâti ancien ayant des chambres en rdc sur rue ou 1er étage « bas » sur rue |
| @13   | 27 Avenue Jean Jaurès Vénissieux : proximité avec le tram : 1,50m de l'habitation et station en face : dispositif pour remédier aux nuisances sonores  |

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

|     |  |
|-----|--|
| @14 | Avenue Jean Jaurès Vénissieux : nuisances sonores/vibrations :<br>- Fiabilité mesures anti-crissement<br>- Cumul circulation tram + voitures<br>- Station : arrêts tram + file attente passagers (quai central)<br>- Proximité habitations/voies du tram |
| @33 | Rue Charles Plasse Saint-Fons : présence dans cette zone de bâtis en pisé à proximité des rails du tramway :<br>- Demande de réduction des vibrations sur cette zone ainsi que la réduction de l'impact sonore du tramway.                               |

**Questions**

- **Bruit :**

\* **quel est le niveau de nuisances sonores qui mettra en œuvre le déclenchement d'actions spécifiques : réglementaire, ressenti...**

\* **quelle méthode de mesures et à quelle initiative : campagne de mesures générales/locales/ponctuelles, sur demande particulière...**

\* **quels moyens pourront être appliqués en cas de dépassement des nuisances sonores et à la charge de qui**

\* **le système anti-crissement semble ne pas faire l'unanimité : qu'en est-il**

\* **réponse au cas spécifique du cumul circulation tram + station avec présence des passagers en attente**

- **Vibrations :**

\* **quelles mesures sont prévues et sur quelle base d'intervention**

\* **le cas spécifique de bâtis en pisé a-t-il été pris en compte**

**Sous-Thème 5 : Désimperméabilisation**

| <b>Contributeur</b> | <b>Synthèse contribution</b>   |
|---------------------|--|
| @3                  | Rue Charles Plasse Saint-Fons : limiter les îlots de chaleur en désimperméabilisant les voies du tram même au niveau de la station 4 chemins |

**Question**

**Quelles sont les références permettant de dire que la désimperméabilisation a en outre un effet sur les îlots de chaleur**

**Thème 6 : Végétalisation – Abattages d'arbres**

| <b>Contributeur</b> | <b>Synthèse contribution</b>   |
|---------------------|--|
| @5                  | Franchissement périphérique/bd Sampaix - Marcel Sembat Saint-Fons : décompter des arbres nouvellement plantés ceux qui ont été abattus |

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

### Questions

- De façon générale, le renouvellement du nombre d'arbres tient-il compte du nombre d'arbres abattus
- A partir de ce décompte, quelle augmentation du nombre d'arbres est-elle prévue sachant qu'il est annoncé l'abattage d'environ 500 arbres dont 400 d'alignement

| Thème 7 : Financier : Indemnisation - Travaux – Dépréciation foncière hors DUP |  |
|--|--|
| Contributeur   | Synthèse contribution  |
| @7   | - Demande de commerçants d'une indemnisation perte d'exploitation pour compenser la perte de chiffre d'affaires pendant les travaux. |
| @13  | 27 Avenue Jean Jaurès : dépréciation immobilière   |

### Questions

- Une intervention financière est-elle prévue et si non pourquoi :
- \* pour indemnisation pour perte d'exploitation pendant les travaux
- \* pour travaux ou prestations de sécurisation pendant les travaux
- \* pour dépréciation immobilière

| Thème 8 : - Divers : réponse transmise par mail par le commissaire enquêteur<br>- Hors objet enquête publique : ne demande pas de réponse |   |
|---|---|
| Contributeur  | Synthèse contribution   |
| E1 ; E17 ;<br>@22   | Divers : questions sur le fonctionnement de la plateforme : recherche de données...   |
| @6  | Hors objet enquête : adaptation des voies de circulation par la mise en place de chicanes ou solutions équivalentes pour sécuriser le déplacement des piétons   |
| @8  | Hors objet enquête : demande de gratuité des transports en commun en général  |
| E12 ; @32   | Divers : messages mairies concernant la présence ou non d'observations sur les 2 registres "papier", doublons   |
| @25   | Hors objet enquête : afin d'apporter toute son efficacité pour l'ensemble du territoire, demande de coupler le projet T10 à des solutions pour boucler la problématique des derniers km notamment pour le Sud de la Vallée de la Chimie |

## 5.2. Observations relatives à la DUP et à l'enquête parcellaire

Les observations les plus nombreuses de cette enquête publique sont formulées par les propriétaires et les exploitants dont les parcelles, bâties ou non, vont faire l'objet d'une expropriation partielle et/ou totale.

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

L'enquête DUP et l'enquête parcellaire sont donc liées.

Les impacts relevés concernent essentiellement l'accessibilité aux parcelles et les activités qui y sont développées.

Les observations spécifiques pour chaque contributeur sont donc traitées individuellement ci-après et devront faire l'objet d'une réponse particulière tenant compte de l'état des négociations en cours.

Elles sont classées dans l'ordre d'arrivée sur la plateforme numérique.

**Remarque importante** : les points ci-dessous « Impacts expropriation » et « Proposition » correspondent aux données fournies par les personnes, sociétés, entités expropriées.

Je n'ai fait de mon côté que la synthèse de ces données à partir de laquelle je questionne en fin de chapitre le SYTRAL.

### 5.2.1 Boulevard Sampaix Saint-Fons / SCI les Marronniers (parcelles AB 385 ; AB 388)

#### Contributions

@19 + @26 : mêmes contributions : exploitant foncier SCI Les Marronniers

(On notera que cette contribution a fait l'objet d'un envoi de la mairie de Saint-Fons et qu'il contenait à la fois une contribution SCI les Marronniers et une contribution Staff Décor)

#### - Impact expropriation

\* devenir des réseaux enterrés sous les zones concernées

\* la conservation des 32m de dégagement nécessaire à la circulation des véhicules lourds est-elle assurée

#### - Proposition SCI

Etudier la possibilité d'exproprier en face de cette zone constituée d'un parking hors d'usage et d'une zone boisée qui sera traversée par le tram plus au Nord.

#### Question

#### Position du SYTRAL sur cette demande et sur cette proposition

### 5.2.2 9 Bd Sampaix Saint-Fons / SCI Les Côteaux de Lyon + Exploitant (parcelles AB135 ; AB369)

#### Contributions

@19 + @26 : mêmes contributions : Exploitant société Staff Décor

@28 @39 : mêmes contributions du gérant SCI Les Côteaux de Lyon/Staff Décor

#### - Impact expropriation

\* suppression de 4 places de parking

\* accès semi-remorque 38T non garanti : aire de manœuvre limitée

NB : Un passage bateau est-il prévu au niveau de la société permettant l'accès des semi-remorques et des véhicules clientèle

#### - Propositions SCI

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

- \* accès au bâtiment en inversant les voies de circulation les rapprochant ainsi des différents accès des bâtiments situés à l'Ouest du boulevard
- \* reconstitution du nombre de places de parking : décaler les aménagements du tram vers l'Est en empiétant les parcelles de l'autre côté du boulevard
- \* si maintien proposition SYTRAL il y aura des problèmes de sécurisation du site car il y aura impossibilité de reconstruire le mur actuel..., faute de place
- \* souhaitent être tenus au courant de la procédure d'indemnisation pendant les travaux.

### Question

**Position du SYTRAL sur cette demande et sur ces propositions**

#### 5.2.3 Angle rue Carnot- rue Aristide Briand Saint-Fons (parcelle AE 233)

##### Contribution

@20

##### Impact expropriation

Difficulté accès résidence "Maisons Bleues"

##### Propositions

- Utiliser voirie existante au pied d'un immeuble
- Ou déplacer la voirie d'1m au Sud/proposition SYTRAL pour laisser plus de recul aux salles et éviter la proximité véhicules/salles et de grillager les fenêtres

### Question

**Position du SYTRAL sur cette demande et sur ces propositions**

#### 5.2.4 Commerce 2 avenue de la République Vénissieux

##### Contribution

R21 ; R36 : commerçant

##### Impact expropriation

Arrêt de l'activité de commerce alimentaire

##### Proposition

Permettre la continuation de l'activité commerciale en prolongeant jusqu'au dernier petit commerce 2 rue de la République, le principe de cohabitation sur les mêmes voies T10/ véhicules retenu à peu de distance rue Carnot.

### Question

**Position du SYTRAL sur cette demande et sur cette proposition**

#### 5.2.5 Angle Rue République-avenue Sémard Vénissieux / Station BP (parcelles BH64 ; BH65)

##### Contributions

R23 : exploitant Station BP : propriétaire parcelle BH65 / locataire parcelle BH64

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

R24 : gérant SCI Henri Fayet : propriétaire parcelle BH64

### Impact expropriation

Empiètement de +/- 5m sur les 2 parcelles pouvant poser des problèmes d'exploitation :

\* exploitation classée ICPE nécessitant une distance à respecter entre l'exploitation pétrolière et la limite de propriété.

(Si la remise en conformité est possible, le montant des travaux est estimé à 1M€ : déplacement des réseaux...)

\* difficulté de giration pour les livraisons par camion-citerne 35m3 et pour les camions clients

\* coûts de déplacement du « totem prix » placé au niveau de la zone des +/-5m

\* fragilisation du point de vente : perte chiffre affaires...

### Question

#### Position du SYTRAL sur cette demande

### 5.2.6 Foncier 3, 5, 7, 9 avenue Jean Jaurès Vénissieux

#### Contribution

@27 : particulier

#### Impact expropriation

- Pendant les travaux et l'exploitation : maintien des accès habitations/garage pour le n°7 et des habitations/zones de parkings pour les n°3 et 5 avec pour le n°7 l'accès professionnel pour les livraisons

- Demande d'information anticipée pour le début des travaux afin de prévoir l'organisation du secteur

- Devenir des espaces verts dans le prolongement de ces habitations

*Remarque : la destruction concernant un commerce et des habitations au n°9 a été évoquée par ce particulier. Les personnes concernées par cette destruction n'ont pas remis de contribution*

### Question

#### Position du SYTRAL sur cette demande

### 5.2.7 4 Rue Charles Plasse Saint-Fons (parcelle AC84)

#### Contributions

@29 ; @39 : particuliers : contributions identiques

#### Impact expropriation

- Démolition complète de l'immeuble pour un gain d'une largeur de 7,05 m

- Le bilan coût/avantage est défavorable et l'atteinte au droit est disproportionnée.

#### Proposition

- Limiter espaces verts liés au tram

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

- Autres choix de tracés proposés moins impactants car celui retenu prévoit des passages en site SEVESO, en zones ZPE et PPRT

### **Autres points concernant plus largement le dossier**

- Points sur la non-conformité de la DUP

\* non-conformité aux documents d'urbanisme : SCOT, PLU-H, PDU, aux documents d'orientation et d'objectifs Grand Lyon 2017

\* amalgame projet politique et DUP

- Points sur les aspects financiers

\* incomplétude du dossier financier : minoration de l'acquisition des rames et de l'évaluation des acquisitions foncières

\* imprécisions des coûts de maintenance, des sources de financement

### **Question :**

**Position du SYTRAL sur cette demande et sur les points de non-conformité et financiers notamment sur le prix des rames de tramway et sur les estimations des acquisitions foncières.**

## **5.2.8 23 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7 : Technopark 3 et Genoway (parcelles CH526 ; CH527 ; CH587)**

### **Contribution**

@30 sociétés Technopark et Genoway

Les entités Technopark, Genoway (contribution @30) et Le Korner (contribution @31 ci-dessous) ont le même conseil.

### **Impact expropriation**

1) Technopark

- Les impacts réels du projet sur la circulation et stationnement n'ont pas été envisagés.

Idem pour les livraisons avec grands gabarits et les accès aux bâtiments existants

- Non prise en compte de la suppression de l'espace vert et d'une partie du bassin de rétention des eaux pluviales

- La suppression d'un sens de circulation sur la rue Saint Jean de Dieu allonge de 2,5 km le trajet nécessaire pour accéder au site du Technopark

### **Proposition**

- Elargir à l'Ouest côté Sanofi est plus facile car ne sont concernées que des zones de parkings alors qu'à l'Est se trouvent des bâtiments

- Rien ne justifie une expropriation et une modification des sens de circulation car l'emprise comprise entre l'ouvrage ferroviaire et l'arrivée du tramway au nord de la rue Saint Jean de Dieu est utilisée uniquement pour les pistes cyclables. Son maintien en l'état actuel d'utilisation permettrait de conserver une circulation à double sens.

Cette emprise doit donc être sortie de l'enquête parcellaire et ne pas être déclarée cessible

2) Genoway

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

- Toute vibration rendra strictement impossible le maintien de l'activité de GENOWAY car aucun dispositif ne permet, de manière certaine, de respecter la nécessité de ne pas exposer le bâtiment à des vibrations supérieures à celles existant aujourd'hui.  
La fin du virage d'accès du tramway à la rue Saint Jean de Dieu correspond à une zone où les vibrations sont les plus importantes
- Impossibilité de parvenir à la valeur cible fixée (par l'expropriant) à 30 dB(A) pour les bruits solidiens (= bruits émis par rayonnement acoustique des parois de bâtiment soumises à une vibration mécanique)

### **Autres points concernant plus largement le dossier**

- "Autoroutes à vélos" : le conseil estime qu'il n'est pas fait état d'elles comme causes essentielles des emprises foncières à exproprier
- Coûts
  - \* impossibilité de vérifier les montants de travaux et d'acquisitions foncières qui relèvent de l'aménagement du tramway et ceux qui relèvent de l'aménagement des « autoroutes à vélos. »
  - \* aucun élément ne permet de vérifier et mettre en concordance le montant retenu pour les acquisitions foncières (25 millions d'euros) et la surface acquise dont on ne connaît pas la surface totale
  - \* réalité du montant des investissements : les dévoiements et aménagements rendus nécessaires comme l'ouvrage ferroviaire au nord de la rue Saint Jean de Dieu sont-ils pris en compte dans les 295M€ d'investissements
  - \* les coûts d'exploitation de l'entretien du réseau cyclable sont-ils comptabilisés

*En conclusion le conseil de ces 2 sociétés indique que les choix réalisés présentent un bilan coûts/avantages défavorable.*

### **Question :**

**Position du SYTRAL sur cette demande et sur les points de non-conformité et financiers notamment sur le montant des investissements et sur les estimations des acquisitions foncières.**

NB : - il me paraît utile de reprendre le courrier qu'a adressé le conseil de ces 2 sociétés pour apporter une réponse plus complète à cette contribution que celle qui pourrait être faite à partir de la synthèse ci-dessus

### **5.2.9 Rue Saint-Jean de Dieu SDC le Korner (parcelle CH515)**

#### **Contribution**

@31 SDC Le Korner

#### **Impacts expropriation**

- L'emprise à acquérir va entraîner la suppression de l'espace vert et du bassin de rétention des eaux pluviales sans que les aspects techniques et juridiques de cette suppression n'aient



## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

été appréhendés comme la présence de nombreux réseaux privés et raccordements et celle du parc de stationnement souterrain au droit de cette emprise

- La limitation de l'emprise va entraîner une perte d'intimité de l'ensemble des façades donnant rue Saint Jean de Dieu, le trottoir piétons étant installé directement au droit des façades
- L'expropriation de l'emprise semble se justifier exclusivement par l'aménagement de voies cyclables de 3,50 à 4,00 mètres et par la volonté de maintenir trois arbres existants entre les places de stationnement actuelles rue Saint Jean de Dieu au droit de l'immeuble le Korner
- Plusieurs aspects du projet n'ont pas été étudiés (comme la suppression de l'accès actuel, le stationnement souterrain) avant l'enquête publique et l'enquête parcellaire montrant que la faisabilité d'un point de vue juridique ou technique n'a pas été vérifiée

*En conclusion, le conseil de la SDC Le Korner indique que les choix réalisés présentent un bilan coûts/avantages défavorable : emprise foncière + dévoiement + perte d'intimité + complexité juridique + modification des règlements de copropriété et de volume + servitudes conventionnelles...) / avantages : maintien de trois arbres*

### Autres points

S'agissant du même conseil pour Technopark, Genoway et Le Korner, les mêmes éléments sont identifiés dans les 2 courriers adressés dans le cadre de l'enquête publique.

### Questions :

#### Position du SYTRAL sur cette analyse et notamment sur :

- **Le point de la vérification de la faisabilité technique et juridique faite par SYTRAL avant l'enquête publique et l'enquête parcellaire**
- **L'analyse du bilan coûts/avantages mis en avant dans le courrier du conseil avec surtout la non proportionnalité entre abattre 4 arbres pour éviter l'expropriation qui entraîne des problèmes d'accès, de stationnement, de cadre de vie...**

**NB : le paragraphe « Autres points » a déjà fait l'objet d'un questionnement dans le cadre de la contribution @30**

## 5.2.10 14 rue André Sentuc Vénissieux / Parc Sentuc République

### 1) Contribution @35

@35 : conseil du syndicat des copropriétaires du Parc Sentuc République à Vénissieux, représenté par le syndic ABCR TESSERIM (parcelle BC80)

#### Impact expropriation

Compte tenu de l'ensemble des contraintes inhérentes à l'arrivée de T10, le parc industriel deviendra impropre à sa destination actuelle et les entreprises vont devoir déménager vers des locaux de substitution équivalents, dans la même zone d'activités Saint-Fons/Vénissieux.

#### Proposition

Pour maintenir ce parc dans sa destination actuelle 2 alternatives à la solution Sytral sont proposées :

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023

- 1) Utilisation d'une voie privée existante dans le prolongement de l'allée Picard qui éviterait de traverser le Parc Sentuc République dont le foncier serait maîtrisé quasi-intégralement par la collectivité
- 2) Possibilité d'assurer la desserte via le tracé de l'emplacement réservé n° 77 institué au PLU-H. L'objet de cet ER n° 77, qui n'a pas été abrogé, permettant de raccorder l'avenue de la République à la rue André Sentuc.

## 2) Contribution E41

E41 : conseil SCI Centus propriétaire de locaux dans le Parc d'activités « Sentuc République »

### Impact expropriation

Reprise globalement du même argumentaire que @35 en le complétant par :

- la précision suivante : la voie nouvelle projetée est dans l'axe du centre de tri Chronopost Vénissieux qui génère un trafic routier très important dont une partie significative devrait utiliser la nouvelle voie en venant de l'Avenue de la République. La demande porte sur la prise en compte ou non par le SYTRAL des conséquences de ce trafic sur le parc d'activités
- les difficultés de chargement et déchargement et les aspects sécuritaires notamment au niveau des matériels stockés

### Proposition

Tracé : il est fait référence au tracé utilisant l'emplacement réservé n° 77 institué au PLU-H.

### Question

#### Réponse sur les aspects augmentation sensible de trafic / chargement - déchargement et à la proposition d'un nouveau tracé prenant en compte les 2 alternatives

NB : il me paraît utile de reprendre les courriers qu'ont adressé les 2 conseils pour apporter une réponse plus complète à cette contribution que celle qui pourrait être faite à partir de la synthèse ci-dessus.

## 5.2.11 33 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7 / ADAPEI 69 (parcelle CH358)

### Contribution

@37 ADAPEI 69

### Impact expropriation / Demande en contrepartie

- Conserver la globalité des besoins d'exploitation des existants : bâtiments de restauration, administratifs et d'exploitations mais aussi de projets d'extensions futurs du site indispensables au fonctionnement de l'établissement, ainsi que les accès routiers : circulation des gros porteurs, bus et autres.
- A la charge unique du SYTRAL : tous les déplacements des alimentations d'énergie, électricité, y compris le transformateur privé, les connexions à tous les réseaux secs et humides publiques, voiries d'accès,

## SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

- Possibilité de clôturer l'intégralité de la parcelle côté rue avec en plus 4 portails et portillons.
- Avoir la possibilité de conserver 10 places de stationnement de VL plus 3 places PMR sur l'avant des bâtiments
- Bénéficier par cette opération d'un alignement définitif

### Question

**SYTRAL Mobilités est-elle en mesure d'accepter cette contrepartie**

### 5.2.12 Copropriété « Le Parc du Bord de Rhône » rue Marcel Etienne Sembat à Saint-Fons (parcelles AB395, AB396, AB400)

#### Contribution

@40 : Copropriété « Le Parc du Bord de Rhône »

#### Impact expropriation

- Suppression d'un nombre important de places de stationnement qui sont pour la grande majorité privatisées
- Impact sur la largeur de l'actuelle voie poids lourds de la copropriété, entraînant de ce fait sa suppression alors qu'elle permet d'accéder aux bâtiments des entreprises : livraisons quotidiennes effectuées par des poids-lourds type semi-remorque

#### Points principaux soulevés par le « Parc de bord de Rhône »

##### - Choix du tracé

\* pour le Parc, la problématique du risque technologique n'a pas été prise en compte dans le choix du tracé alors qu'un des critères ayant présidé au choix du tracé actuel concerne notamment les risques technologiques liés au PPRT Vallée de la Chimie.

\* le tracé retenu ne tient pas des dispositions du PPRT applicable à ce secteur comme l'autorisation de créer une voie de circulation uniquement pour la desserte ou l'exploitation des installations industrielles ce qui n'est pas le cas l'objet de la voie empruntée par le T10

\* le tracé traverse une zone d'aléa toxique classée de moyen à moyen plus

\* l'implantation de cette voie à cet endroit aurait pour effet d'augmenter le nombre de personnes exposées aux risques technologiques

##### - Coûts engendrés par l'expropriation

\* les coûts relatifs à l'investissement ou à l'exploitation d'une piste cyclable importante à double sens ne sont pas estimés

##### - Indemnisation

\* nouveau parking qui prévoit moins de places + modification du chemin d'accès par la rue Charles Martin entraînant un ensemble d'aménagements : montant des frais inconnus donc non pris en compte par SYTRAL

##### - Objet de l'enquête

Le Parc mentionne que l'objet de l'enquête publique ne prévoit nullement la création d'une piste cyclable alors qu'elle justifie l'expropriation de parcelles.

**Questions :**

- Tracé : le choix du tracé actuel rue Sembat a fait l'objet par le SYTRAL d'une analyse particulière développée dans la pièce B aux pages 35 à 37 avec la prise en compte du PPRT Vallée de la Chimie comme critère de choix.

**Que pensez-vous malgré cela de l'avis du conseil à savoir :**

**\* la non prise en compte par le SYTRAL du PPRT**

**\* la non prise en compte de certaines des dispositions prévues au PPRT**

**\* l'implantation de cette voie rue Sembat qui aurait pour effet d'augmenter le nombre de personnes exposées aux risques technologiques**

- Coûts

**D'une manière globale, les coûts relatifs à l'investissement ou à l'exploitation des pistes cyclables ont-ils été comptabilisés dans les investissements et dans les coûts d'exploitation présentés dans le dossier d'enquête**

- Pistes cyclables :

**\* le contributeur mentionne que les pistes cyclables ne font pas partie de l'objet de l'enquête publique.**

**Quelle est votre réponse sur ce point.**

**\* Ce contributeur avec d'autres estime que la présence des voies cyclables justifie de nombreuses expropriations**

**Quelle réponse leur apportez-vous**

NB : il me paraît utile de reprendre le courrier qu'a adressé le conseil pour apporter une réponse plus complète à cette contribution que celle qui pourrait être faite à partir de la synthèse ci-dessus.

---

## 6. Questions du commissaire enquêteur

---

Les points ci-après peuvent aussi compléter certaines questions posées ci-dessus par le public.

### 6.1. Questions relatives à l'évaluation environnementale

- Existe-t-il des normes pour :

**\* le dimensionnement des voies piétonnes, des pistes cyclables**

**\* les distances voies de tram-habitation**

**\* les largeurs et longueurs de quai au niveau des stations**

- **Quels sont les aménagements de sécurité prévus pour la cohabitation piétons-cyclistes**

## 6.2. Questions relatives aux coûts du projet

- Préciser :
- Les postes ayant entraîné une augmentation de 65M€ soit près de 30% entre février 2020 (230M€ HT) et juin 2021 (295M€ HT)
- Le solde restant à charge à SYTRAL Mobilités après aides financières pour chacune des 2 estimations ci-dessus
- Comparer les coûts d'investissements (références prix/km tram...) et d'exploitation comparables à ceux d'opérations récentes sur Lyon ou auprès d'autres réalisations françaises ou de références comme le CEREMA...
- Préciser, la réalité de l'estimation 2021 du montant des investissements en tenant compte des derniers éléments de négociations foncières et de l'avancement des études (terres polluées...)

## 6.3. Pistes cyclables – Aménagements paysagers

Ce thème fait l'objet de 3 principales remarques critiques identifiées dans les questions du chapitre « 5-2 : Observations relatives à la DUP et à l'enquête parcellaire » mais sur lesquelles il semble utile de revenir pour que SYTRAL puisse synthétiser voire compléter les réponses faites dans le cadre de ce chapitre :

- Les pistes cyclables présentes sur l'ensemble du parcours du T10, font-elles partie de l'objet de l'enquête publique et si oui préciser à quel niveau du dossier cette intégration apparaît clairement
- Les tramways SYTRAL comportent-ils toujours des pistes cyclables sur l'ensemble de leurs parcours
- Les coûts d'investissement et de maintenance des pistes cyclables du T10 sont-ils pris en compte dans les estimations du projet et si oui à quelle hauteur
- cet aménagement est ressenti par les expropriés comme une des causes principales de nombreuses expropriations ; en outre il présente pour eux un bilan avantages / inconvénients défavorable et disproportionné.

Quelle est votre réponse sur ce point.

- Cette cause principale d'expropriation peut être ressenti de façon équivalente pour les aménagements paysagers aux abords des voies du T10.

Quelle est votre réponse sur cette même thématique d'expropriation.

## 6.4. Divers

- Pouvez-vous confirmer que les bus qui seront « remplacés » par T10 seront redirigés en nombre bus et en km bus équivalents à leurs anciens parcours sur des secteurs périphériques au T10 pour améliorer la desserte locale
- Le PLU-H prévoit-il dans ses diverses dispositions des emplacements réservés pour les différents projets Tram ; si oui quels sont-ils pour le T10

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

**- A partir du retour d'expérience sur les « tramways lyonnais », quelle est la nature des plaintes les plus fréquentes et quelles sont les réponses apportées.**

**Annexe : Contributions du Public**

Fait à Lyon, le 21 avril 2023

Le Commissaire enquêteur  
Hervé REYMOND

Pour SYTRAL Mobilités

SYTRAL Mobilités

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique avec enquête  
parcellaire conjointe pour la réalisation de la ligne de tramway T 10 gare de Vénissieux-Saint  
Fons- halle Tony Garnier Lyon 7ème

## **Annexe : Contributions du Public**

Rapport d'enquête publique  
Hervé REYMOND

Décision du Tribunal Administratif de Lyon  
N° E23000007/69 du 26 janvier 2023